

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – Dylan DETHIEGE

1. Présentations - Définitions

Lorsqu'ils seront utilisés dans le contexte des présentes Conditions Générales, les termes ci-dessous, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante :

- **Client/Acheteur** : toute Personne physique ou morale qui acquiert ou utilise des produits ou des services proposés par Dylan DETHIEGE.
- **Consommateur** : un Client, agissant en-dehors de toute activité professionnelle.
- **Professionnel** : un Client qui n'est pas Consommateur et qui acquiert ou utilise à des fins partiellement ou totalement professionnelles des produits ou des services proposés par Dylan DETHIEGE.
- **Vendeur/Prestataire/Entreprise** : Dylan DETHIEGE (BCE 0797.662.771), dont le siège est établi à 4280 TROGNEE, Rue de la Maladrerie, 14B.
- **Biens/Services** : les Biens et Services proposés par Dylan DETHIEGE, dans le cadre de son activité professionnelle, à savoir notamment les activités suivantes :
 - Le référencement de site internet ;
 - L'hébergement de pages WEB et de serveurs mails ;
 - Création et développement de site internet ;
 - Création de graphisme ;
 - La production de vidéos ;
 - Les activités de conseil en communication ;
 - Les études de marché et de sondages ;
 - Les activités d'agence de publicité ;
 - Les shootings photographiques ;
 - Les activités de community management ;
 - Les formations (en présentiel ou en distanciel) ;
 - La vente de livres relatifs aux activités effectuées par Dylan DETHIEGE ;
 - Etc.Cette liste n'est toutefois pas exhaustive.
- **Créations/Conceptions** : tout produit et/ou élément issu des créations réalisées par Dylan DETHIEGE.
- **Conférence/formation** : toute conférence, formation, etc. organisée à l'initiative de Dylan DETHIEGE.
- **Site** : fait référence au site internet de Dylan DETHIEGE, à savoir <https://www.dethiege.be>.
- **CGV** : les présentes Conditions Générales de vente et de prestations de services.

2. Formation du contrat et acceptation des CGV

2.1 Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des produits/services/conférence/formation proposés par Dylan DETHIEGE à ses Clients.

2.2 Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes réalisées et à toutes les prestations de services fournies par Dylan DETHIEGE, ci-après dénommée l'Entreprise, le Prestataire ou le Vendeur.

2.3 Les commandes et inscriptions adressées à l'Entreprise (en ce compris les commandes passées par le biais du site internet de l'Entreprise), ainsi que toute acceptation par le Client d'un devis adressé par l'Entreprise, l'utilisation des Produits et services fournis par l'Entreprise impliquent nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante de la conclusion du contrat, l'acceptation sans réserve des présentes CGV, lesquelles sont seules applicables,

à l'exclusion de toutes autres (notamment à l'exclusion de celles du Client).

2.4 Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales avant d'accepter les services ou produits de l'Entreprise et d'avoir accepté sans réserve leur contenu.

2.5 Seules les personnes majeures et légalement capables peuvent contracter avec l'Entreprise (en ce compris sur le Site internet de celui-ci), ainsi qu'accepter un devis établi par l'Entreprise.

2.6 L'Entreprise se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment et sans notification préalable. Les CGV applicables lors de la conclusion du contrat seront celles applicables à toute la relation contractuelle, sauf ratification expresse, par le Client, des nouvelles CGV de l'Entreprise.

2.7 Le contrat est réputé conclu au siège social de l'Entreprise, à savoir à 4280 TROGNEE, Rue de la Maladrerie, 14B, dès acceptation du devis par le Client, dès acceptation ou signature, par le Client, du contrat, du bon de commande ou de tout autre document présenté par l'Entreprise, ainsi que dès toute commande passée, par le Client, auprès de l'Entreprise, en ce compris les commandes passées sur le site internet de cette dernière.

La simple confirmation par mail vaut également acceptation de l'offre des Produits, Services, Formations, Conférences, etc. proposés par l'Entreprise et partant conclusion du contrat et acceptation des présentes CGV.

L'acceptation peut être tacite, à condition qu'elle soit certaine. L'acceptation est notamment réputée être certaine lorsque le Client convient d'un délai avec l'Entreprise quant aux Produits/Services à réaliser ; lorsque le Client donne des informations quant aux éléments qu'il souhaite voir utiliser dans les créations de l'Entreprise, etc.

2.8 L'Entreprise peut refuser d'honorer une ou plusieurs demandes, à son entière discrétion.

En pareille hypothèse, le Prix payé par le Client lui sera restitué, sous déduction des prestations déjà réalisées et/ou des frais déjà supportés par l'Entreprise.

3. Informations sur les Produits

3.1 Les photos, descriptions et prix des Produits/Services exposés, présentés par l'Entreprise ne sont pas contractuels et n'engagent partant pas l'Entreprise. Ils sont susceptibles d'être changés et modifiés à tout moment.

4. Durée de validité de l'offre et du prix de celle-ci

4.1 Les prix des Produits et/ou Services sont libellés en EUROS. Ils incluent la TVA lorsque celle-ci est due et exigible.

4.2 L'Entreprise se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

Les Produits et/ou Services seront toutefois facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la conclusion du contrat.

4.3 La remise d'un devis/d'une offre n'entraîne aucun engagement d'exécution de la part de l'Entreprise. L'offre peut toujours être rétractée ou modifiée jusqu'à la réception de l'acceptation ferme et définitive du Client.

L'offre doit être acceptée dans son intégralité et sans réserve pour être considérée comme étant ferme et définitive.

4.4 Sauf stipulations contraires écrites, le délai de validité des offres/des devis du Prestataire est de quinze jours à dater de leur émission, sauf mention contraire expresse sur les devis/offres.

Les prix repris dans l'offre ne sont dès lors garantis que durant un délai d'un mois. L'Entreprise ne peut être tenue à ces prix-là au-delà du délai d'un mois.

4.5 A défaut d'acceptation du devis et/ou de l'offre endéans le délai fixé à l'article 4.4 des présentes CGV, les documents émis par l'Entreprise sont réputés non écrits et devront faire l'objet d'une nouvelle confirmation par l'Entreprise ou le cas échéant, l'établissement d'un nouveau devis ou d'une nouvelle offre.

4.6 Les commandes, devis, conventions, engagements ou tout autre document qui n'émaneraient pas directement de l'Entreprise ou d'une personne habilitée à la représenter ne la lient pas, à moins qu'elle ne les ratifie expressément par écrit.

4.7 L'offre est émise par l'Entreprise sur base des informations communiquées par le Client conformément à l'article 5 des présentes CGV. Tout élément non communiqué par le client ou toute information communiquée par le Client qui s'avérerait être erronée et qui aurait une incidence sur l'économie du contrat fera l'objet, le cas échéant, d'une offre complémentaire.

4.8 Si le Client souhaite, en cours de commande, que des Produits et/ou Services complémentaires soient réalisés, ceux-ci ne seront réalisés que pour autant que le Client ait accepté le prix convenu pour ces Produits et/ou Services par le biais d'une des méthodes prévues à l'article 2.3 et 2.7 des présentes CGV.

Cette offre complémentaire forme, avec le contrat initial, un contrat unique et indivisible, de sorte que seule l'acceptation de cette offre complémentaire entraîne la conclusion du contrat.

A défaut d'acceptation de l'offre complémentaire par le Client, le contrat sera réputé ne jamais avoir été conclu entre les Parties.

4.9 L'offre est remise sous la condition suspensive de la possession, par l'Entreprise, de l'ensemble des informations pertinentes conformément à l'article 5.2 des présentes CGV.

4.10 Toute commande effectuée auprès de l'Entreprise n'engage celle-ci qu'après confirmation écrite de sa part.

4.11 Les éventuels codes promotionnels et autres réductions ne sont valables que pendant la durée annoncée par l'Entreprise et moyennant le respect des conditions prévues par l'Entreprise, dans la limite des stocks disponibles. Ceux-ci ne sont pas cumulables.

5. Informations à communiquer par le Client

5.1 Le client doit, au moment de l'acceptation des Produits et/ou Services proposés par l'Entreprise, communiquer à l'Entreprise toute information pertinente relative à la prestation demandée.

5.2 Sont notamment considérées comme pertinentes les informations suivantes :

- Documents, images, textes, etc. qui sont nécessaires à la réalisation de la prestation de service ;
- L'établissement d'un cahier de charges précis et détaillé qui ne subira aucune modification une fois ceux-ci reçus par l'Entreprise ;
- Les accès aux outils nécessaires : Google Tag Manager ; GA4 ; comptes publicitaires ; etc. ;
- Toutes informations reprises ou sollicitées dans le devis ;
- Toute information nécessaire à la réalisation, par l'Entreprise, de sa prestation de services.

Cette liste n'est toutefois pas exhaustive, de sorte que toute autre information qui aurait une incidence sur la prestation doit être communiquée par le Client à l'Entreprise.

6. Délais et exécution des travaux

6.1 Les délais communiqués au Client sont toujours purement indicatifs et n'impliquent aucune obligation de résultat, de moyen ou de garantie dans le chef de l'Entreprise.

Le non-respect de ces délais ne pourra donc en aucun cas justifier une demande en dommages et intérêts de la part du Client, ni une résiliation ou annulation de la commande par le Client.

6.2 L'Entreprise s'engage, dans la mesure du possible, à prévenir le Client dans l'hypothèse d'une impossibilité de réalisation de prestation qui serait due à des conditions climatiques défavorables ou tout événement l'empêchant de procéder à la réalisation de la prestation.

6.3 Toute modification en cours d'exécution des prestations souhaitée par le Client doit être acceptée par l'Entreprise par écrit et de nouveaux délais de délivrance seront dès lors applicables.

Il en est de même des prestations supplémentaires qui seraient sollicitées par le Client ou qui résulteraient d'une mauvaise information communiquée par le Client ou par toute autre personne mandatée par celui-ci.

Dans l'hypothèse d'une modification de prestation, telle que prévue à l'article 6.3, alinéas 1^{er} et 2 des présentes CGV, les modifications ne seront réalisées par l'Entreprise que si le Client supporte les éventuels coûts et délais supplémentaires relatifs aux demandes formulées par le Client, lesquels seront calculés sur base des tarifs de l'Entreprise au jour de la demande de modification.

6.4 Si l'offre initiale émise par l'Entreprise doit être modifiée en raison d'éléments qui rendent plus onéreuse la réalisation des commandes, l'Entreprise doit en aviser le client.

Les éléments qui rendent impossible ou plus onéreuse la réalisation des commandes sont notamment ceux définis à l'article 8 des présentes CGV.

Dans ce cas, les Parties tentent de trouver un nouvel accord relativement au prix sollicité par l'Entreprise. A défaut, pour les Parties, de trouver un accord relatif au prix, chacune d'entre elles peut mettre fin au contrat, sans pour autant bénéficier d'une quelconque indemnité, sous réserve toutefois de la responsabilité du Client en cas d'omission volontaire d'information de sa part qui ont eu une incidence sur l'exécution de la prestation de services.

6.5 Les prestations de services peuvent être exécutées par un sous-traitant de l'Entreprise.

7. Force majeure

7.1 En cas de force majeure, telle que définie à l'article 5.226 du nouveau Code civil, de cas fortuit ou du fait du prince, l'Entreprise

a le droit de suspendre ou d'annuler, résilier le contrat, sans que le Client ne puisse prétendre à aucune indemnité généralement quelconque. Sont assimilés à la force majeure, les circonstances nouvelles qui bouleversent l'économie du contrat et rendent pour l'Entreprise l'exécution du contrat temporairement ou définitivement impossible.

8. Changement de circonstances

8.1 En cas de survenance de circonstances nouvelles qui bouleversent l'économie du contrat et rendent pour l'Entreprise l'exécution de celui-ci beaucoup plus onéreuse conformément à l'article 5.74 du nouveau Code civil, les Parties conviennent de se rencontrer pour fixer des conditions équitables leur permettant de poursuivre l'exécution du contrat ou de décider de la résiliation de celui-ci.

8.2 Les circonstances nouvelles qui bouleversent l'économie du contrat sont notamment une augmentation du prix ou abonnement des logiciels SEO, ainsi que de tout autre logiciel nécessaire à la réalisation de la prestation de l'Entreprise ; augmentation du coût des hébergements ; des DNS (nom de domaine) ; etc.

9. Facturation et Paiement

a. Principe

9.1 Le prix de vente/de prestation de services est le prix indiqué sur les offres, devis ou tout autre document ou support émis par l'Entreprise et est celui en vigueur au jour de la passation de la commande par le Client.

Les prix sont libellés en euros.

9.2 Lors de l'inscription, par le Client, à une formation, un événement, etc. par le biais du site internet de l'Entreprise ou par tout autre moyen de communication (mail, téléphone, etc.), l'intégralité du montant dû pour la formation, l'événement, etc. est immédiatement dû par le Client.

9.3 L'Entreprise se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

Les Produits/services seront toutefois facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la conclusion du contrat, sauf modifications ou changements sollicités en cours de contrat, lesquels seront soumis aux tarifs applicables au moment de l'exécution des changements sollicités.

9.4 Toutes les factures sont payables dans un délai de trente jours suivant la date de leur émission, sauf mention contraire sur la facture.

En cas de prise en charge, par l'Entreprise, des crédits publicitaires du Client, le délai de paiement est réduit à quinze jours à compter de la date d'émission de la facture.

b. Prix et facturation

- Création de sites WEB et prestations y afférentes

9.5 La somme due est facturée et payable en deux fois de la manière suivante :

1) paiement d'un acompte correspondant à 40% du montant total TVAC, endéans les trente jours de la réception de la demande de paiement ;

2) paiement du solde dans les trente jours de la délivrance de la facture finale.

L'Entreprise ne débutera ses prestations qu'après paiement et réception de l'acompte prévu au 1) du présent article.

- Activité de référencement

9.6 Les activités de référencement sont facturées par le biais d'un abonnement mensuel.

Lorsque le Client décide de recourir aux prestations de référencement de l'Entreprise, celui-ci est tenu de souscrire un abonnement de six mois au minimum.

9.7 La facturation des prestations prévues à l'article 9.6 s'effectue de manière mensuelle.

9.8 Le paiement des activités susmentionnées sera réalisé par moyen électronique, carte bancaire ou par virement, sur base des coordonnées bancaires fournies par Dylan DETHIEGE.

9.9 En cas d'absence de paiement dans les délais requis aux articles 9.4 et 9.5 des présentes CGV, l'Entreprise se réserve le droit :

- De rendre directement, sans mise en demeure et avis préalable, les créations/conceptions/sites invisibles sur les moteurs de recherche et autres plateformes ;
- De supprimer définitivement ces créations/conceptions/sites à défaut de paiement dans le mois qui suit la délivrance de la facture, conformément aux articles 9.4 et 9.5 des présentes conditions.

c. Refus bancaire

9.10 Si l'organisme bancaire ou de crédit n'autorise pas le paiement, l'Entreprise pourra considérer la vente ou la prestation de services comme non avenue et résiliée aux torts du Client.

d. Intérêts

9.11 Si le Client est un Professionnel, toute somme due à l'Entreprise porte, dès son échéance et de plein droit, sans qu'il soit nécessaire d'adresser une mise en demeure, un intérêt de retard fixé selon la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

9.12 Si le Client est un Consommateur, un 1^{er} rappel de paiement lui sera adressé gratuitement. À l'issue d'un délai de 14 jours calendrier prenant cours le 3^e jour qui suit l'envoi de ce 1^{er} rappel, si des sommes restent dues, des intérêts de retard fixés au taux d'intérêt prévus par la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales ainsi qu'une indemnité forfaitaire (calculée conformément au point « e. Clause pénale »), seront dus en sus du prix impayé.

e. Clause pénale – Clause indemnitaire

9.13 Si le Client est un Professionnel, en cas de non-paiement d'une facture dans le délai imparti, une indemnité forfaitaire équivalente à 12 % du montant dû, avec un minimum de 150,00 EUR, sera due par le Client et ce, sans préjudice des dépens qui seraient taxés judiciairement.

9.14 Si le Client est un Consommateur, l'indemnité forfaitaire due en sus du prix impayé à l'issue du 1^{er} rappel gratuit, sera calculée comme suit :

- i. 20€ si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 € ;
- ii. 30€ augmentés de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500€ si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500€ ;

- iii. 65€ augmentés de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500€ avec un maximum de 2000€ si le montant restant dû est supérieur à 500€.

f. Clause de réciprocité

9.15 Dans l'hypothèse où l'Entreprise ne rembourserait pas une somme due au Consommateur (client particulier), ce dernier pourra réclamer les mêmes majorations que celles reprises à l'article 9 des présentes CGV à l'Entreprise, après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de 15 jours, à compter de la réception de cette mise en demeure.

e. Réserve de propriété

9.16 Les Créations de l'Entreprise (sites internet, créations graphiques, etc.) demeurent, en toute hypothèse, la propriété exclusive de l'Entreprise jusqu'au paiement intégral du Prix (en ce compris les accessoires, à savoir frais éventuels, intérêts et pénalités) par le Client.

Entre temps, il est formellement interdit au Client de les utiliser, de les vendre ou d'affecter, par un quelconque acte juridique ou matériel, le droit de propriété sur ces créations, lequel appartient exclusivement à l'Entreprise.

9.17 Sauf disposition écrite contraire, le Client autorise, en tout état de cause, à l'Entreprise de faire mention de ou d'afficher ses créations (à titre d'exemple de réalisation) sur tous les réseaux qu'il utilise (réseaux sociaux, internet, etc.), ainsi que par tout autre biais de communication.

Sauf disposition écrite contraire, le Client autorise également à l'Entreprise de faire état de ses créations (à titre d'exemple de réalisation) sur tout document commercial, de publicité, etc.

9.18 Sauf disposition contraire, le Client autorise l'Entreprise à réaliser un reportage photographique au cours de chaque formation, événement, etc. réalisé à son initiative.

Le Client autorise également, sauf disposition contraire, l'Entreprise à faire état de ces photographies sur l'ensemble de ses réseaux sociaux, ainsi que document contractuel ou commercial, et ce à des fins publicitaires.

f. Résolution ou résiliation

9.19 L'Entreprise est autorisée à résoudre ou résilier les relations contractuelles l'unissant avec le Client, moyennant mise en demeure préalable demeurée sans suite dans les 15 jours à compter de l'émission de celle-ci si l'un des événements suivants se produit :

- Décès du client ;
- Déclaration d'incapacité du client ;
- Dissolution, mise en liquidation, insolvabilité manifeste ou faillite du Client,
- Non-paiement par le Client des produits/services réalisés par l'Entreprise ;
- Non-paiement des produits/services réalisés par l'Entreprise dans les délais requis conformément à l'article 9 des présentes CGV.

9.20 En cas de défaut de paiement, malgré l'envoi d'un 1^{er} rappel gratuit si le Client est un Consommateur, l'Entreprise adressera une mise en demeure au Client.

Si dans les quinze jours qui suivent cette mise en demeure le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, l'Entreprise a le choix, à son entière discrétion, soit d'agir en justice pour obtenir le paiement des sommes dues, soit de considérer le contrat comme étant résilié aux torts du Client.

En cas de résiliation du contrat, l'Entreprise sera alors en droit, lorsque cela est envisageable, de remettre le Produit en vente (si celui-ci est toujours en sa possession) ou d'en réclamer la restitution, sans préjudice pour l'Entreprise de réclamer les frais de résiliation, de procédure, ainsi que des dommages et intérêts au Client.

Les frais de résiliation susmentionnés correspondent au montant de l'acompte prévu par l'article 9.5, 1) des présentes CGV, lorsque tel montant est applicable et à défaut, à 30% du montant total de la commande.

9.21 Lorsque l'Entreprise n'est pas en mesure de remettre le Produit en vente, les sommes réclamées au Client resteront dues, sans préjudice, pour l'Entreprise, de solliciter des dommages et intérêts pour le préjudice subi par ce dernier.

9.22 La livraison des marchandises ou la délivrance des produits ne sera planifiée qu'après paiement intégral du Prix par le Client.

g. Annulation de commande

9.23 Si le Client souhaite annuler une commande personnalisée, il devra le faire avant que l'Entreprise n'ait débuté la création/conception du Produit.

A défaut, la commande ne pourra faire l'objet d'aucune annulation.

9.24 Si la commande devait être annulée préalablement au commencement de la conception/la réalisation, l'Entreprise conservera l'éventuel acompte versé à titre d'indemnité de dédit. A défaut d'acompte, une indemnité équivalente à 20% TVA incluse du montant de la vente ou de la prestation de services pourra être réclamée par l'Entreprise, le tout sans préjudice de l'octroi de dommages et intérêts couvrant l'indemnisation du dommage réel subi par l'Entreprise.

9.25 Aucune formation, aucun événement, etc. ne peut être annulé moins de 7 jours calendrier avant le début de la formation, l'événement, etc.

En cas d'annulation, par le Client, à une formation, un événement, etc. moins de 7 jours calendrier avant le début de cet événement, cette formation, etc., l'intégralité du montant versé par le Client sera conservée par l'Entreprise à titre d'indemnité de dédit.

9.26 L'Entreprise se réserve le droit d'annuler, à son entière discrétion, une formation, un événement, etc. pour des raisons organisationnelles, de quorum de présence, etc.

En pareille hypothèse, l'Entreprise restituera l'intégralité des sommes payées par le Client.

h. Révision du prix

9.27 Toute modification de la prestation initiale ou toute demande complémentaire de prestation, alors que le contrat est en cours d'exécution, entraînera une révision du Prix initialement communiqué.

En pareille hypothèse, l'Entreprise s'engage à communiquer le supplément de prix qui doit faire l'objet d'une acceptation par le Client.

Une simple confirmation par mail vaut acceptation du nouveau Prix par le Client.

10. Modalités de livraison et transferts des risques

a. Lieu de livraison

10.1 Le Client doit préciser où il souhaite que les Produits soient livrés. Il pourra soit les faire livrer à une adresse de son choix, soit venir les récupérer à ses frais à l'adresse qui lui sera indiquée.

A moins qu'il ne prenne livraison des biens à l'atelier de l'Entreprise, le Client doit assumer les frais de transport, tels que précisés dans la confirmation de commande.

En cas d'absence lors de la livraison, le Client sera tenu de reprendre rendez-vous avec le transporteur désigné et ce second passage lui sera facturé.

b. Délai de livraison

10.2 Les délais de livraison sont indiqués à titre purement indicatifs et ne constituent, en aucun cas, une obligation de résultat ou de moyens dans le chef de l'Entreprise.

c. Risques

10.3 Les Produits sont toujours transportés et expédiés aux risques et périls exclusifs du Client.

Les risques sont transférés à charge du client avant le début des opérations de chargement des marchandises au siège social de l'Entreprise ou de l'expéditeur, lequel matérialise la prise de possession dans le chef du Client, et ce, quels que soient les moyens de transport utilisés et les conditions de paiement prévues.

Le Client sera par ailleurs seul responsable des dommages causés à lui-même, ainsi qu'aux tiers en cas de mauvaise utilisation du produit, d'entreposage dans des conditions non adéquates, d'utilisation de produits de manière non adaptée, d'exposition à l'eau ou à la chaleur, etc.

11. Réception et réclamation

a. Réception

11.1 Le Produit doit être examiné par le Client dès réception. La réception vaut agréation.

Le Client s'engage à faire part de ses remarques immédiatement lors de la réception.

A défaut d'observations endéans les quinze jours suivant la réception du Produit, le Client est réputé l'accepter en l'état.

11.2 En cas de livraison, la réception sera considérée comme étant acquise dès la livraison.

11.3 La réception tacite est admise et sera en tout état de cause réputée acceptée sans réserve s'il y a prise de possession et utilisation du Produit par le Client.

11.4 Pour être valables, les observations du Client relatives au Produit, devront être adressées par écrit.

11.5 Si le Client impose un procédé, des techniques, etc. d'un type déterminé, et ce malgré les réserves émises par l'Entreprise, l'Entreprise est déchargée de toute responsabilité du fait des défauts, vices, etc. ayant pour origine le choix dudit procédé ou desdites techniques.

b. Réclamation

11.6 Le Client est tenu de contrôler les Produits immédiatement au moment de la réception ou de la livraison, même si celle-ci intervient partiellement, afin de vérifier la conformité des produits avec la commande passée et afin de signaler l'existence de dommages

éventuels visibles, constatés aux termes d'un examen attentif et scrupuleux.

11.7 Si le Client estime que les Produits ne sont pas qualitativement ou quantitativement conformes avec ceux commandés ou que ceux-ci présentent des vices apparents, le Client est tenu de n'accepter les Produits que moyennant réserve écrite contresignée par l'Entreprise ou le cas échéant par le transporteur des Produits.

11.8 A défaut de réserve émise par le Client, le Produit est présumé avoir été définitivement accepté par celui-ci, les vices apparents sont irréfragablement présumés inexistantes et toute réclamation sera rejetée.

11.9 Toute réclamation relative à une facture adressée par l'Entreprise doit être adressée à l'Entreprise dans un délai de quinze jours à compter de la date d'envoi de la facture, par l'Entreprise.

A défaut de toute réclamation endéans ce délai, la facture sera présumée acceptée sans réserve.

c. Retenue par le Client

11.10 Lors de la livraison du Produit, si le Client formule une réclamation pouvant éventuellement donner lieu à un dédommagement ou une réduction de prix de la part de l'Entreprise, le Client ne peut retenir la totalité de la somme encore due.

Il ne peut retenir qu'un montant correspondant à l'éventuel manquement avec un maximum de 100 € et devra payer la somme retenue, dès que la remarque est levée, sous peine d'être redevable de dommages et intérêts conformément aux articles 9.11 et 9.12 des présentes CGV.

12. Obligations et responsabilités

a. Obligations et responsabilité de Dylan DETHIEGE

12.1 Le Client reconnaît et accepte que les obligations dont est débiteur l'Entreprise sont exclusivement des obligations de moyens, à l'exclusion des délais communiqués par l'Entreprise qui ne le sont qu'à titre purement indicatif.

12.2 L'Entreprise s'engage à réaliser l'ensemble des services et produits selon les règles de l'art, les moyens techniques mis à sa disposition et en conformité avec la réglementation en vigueur.

12.3 L'Entreprise décline toute responsabilité en cas de dommages et/ou de préjudices directs ou indirects (perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, ...) qui résulteraient notamment d'un mauvais fonctionnement ou d'une mauvaise utilisation des Produits, sauf en cas de dol dans son chef.

12.4 L'Entreprise n'est également pas responsable de toute panne de matériel, de logiciel, de serveur, etc. qui rendraient la réalisation des créations, sites, référencement, etc. momentanément impossible.

12.5 L'Entreprise se porte fort toutefois, en pareille hypothèse et dans la mesure du possible, pour proposer au Client un logiciel, serveur, etc. similaire, voire identique lui permettant d'honorer la commande.

12.6 Sauf disposition légale contraire, et sauf si le Client est un consommateur, l'Entreprise ne peut également pas être tenue responsable d'un dommage et/ou d'un préjudice direct et/ou indirect découlant de sa faute lourde ou d'une faute, lourde ou non, commise par un de ses préposés et/ou mandataires.

12.7 Le Produit, le site, etc. est utilisé par le Client à ses risques et périls.

12.8 L'Entreprise fournit le Produit en l'état, avec toutes ses imperfections bien connues du Client.

12.9 L'Entreprise décline toute responsabilité en cas de données de livraison incomplètes et/ou de refus par le Client ou toute personne mandatée par ce dernier, de prendre livraison du Produit.

12.10 En tout état de cause, la responsabilité de l'Entreprise est limitée au préjudice direct subi par le Client et au maximum, à 75 % des sommes effectivement payées pour la commande qui a généré l'appel à la responsabilité de l'Entreprise.

b. Obligations et responsabilités du Client

12.11 Le Client est entièrement responsable du choix et de l'utilisation des créations.

12.12 Le Client est entièrement responsable d'une mauvaise utilisation du matériel, etc. mis à sa disposition lors d'une formation, d'un événement, etc. réalisé par l'Entreprise.

12.13 Le Client est entièrement responsable de l'absence de communication ou d'une erreur dans la communication des informations énumérées à l'article 5 des présentes CGV.

12.14 Le Client ne peut effacer entièrement ou partiellement ou rendre invisible les marques et/ou signes de reconnaissance apportés sur les Produits par l'Entreprise.

12.15 Le Client assume l'entière responsabilité, vis-à-vis des tiers, des dommages résultant de la mauvaise utilisation des Produits, sites, créations, etc.

12.16 En cas de déplacement de l'Entreprise chez le client, celui-ci sera tenu de mettre à sa disposition l'ensemble du matériel nécessaire à la bonne fin de ses prestations.

A défaut, l'Entreprise ne pourra être tenue responsable de la non-exécution de la mission lui ayant été confiée à cette fin.

12.17 Le Client est responsable des informations reprises dans le bon à tirer (BAT), lorsque le Client a validé le BAT.

En pareille hypothèse, toute modification, réimpression ou travail quelconque supplémentaire nécessaire pour rectifier les informations reprises dans le BAT validé par le Client sera à charge du Client, aux conditions applicables au moment où ces prestations supplémentaires doivent être réalisées, conformément à l'article 6.3 des présentes CGV.

13. Droit de rétractation

13.1 Dans la mesure où les contrats sont majoritairement conclus dans l'établissement de l'Entreprise et concernent des commandes personnalisées (art. VI.53, 3° CDE), le Consommateur ne dispose pas d'un droit de rétractation.

13.2 Toutefois, si le contrat a été conclu en-dehors des établissements du Prestataire ou à distance (via internet, par exemple) et qu'il ne s'agit pas d'une commande personnalisée, le Consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter du contrat, sans avoir à motiver sa décision et sans encourir d'autres coûts que ceux de livraison pour retourner le Produit au siège social de l'Entreprise (ou en tout autre lieu indiqué par ce dernier).

Le délai de 14 jours commence à courir à dater de la conclusion du contrat ou de la mise en possession des biens.

Pour exercer son droit de rétractation, le Consommateur doit informer par écrit, avec un accusé de réception, l'Entreprise de sa décision avant l'expiration du délai de 14 jours, par l'un des moyens suivants :

- 1) utiliser le modèle de formulaire de rétractation figurant à l'annexe 2 du Livre VI du Code de droit économique (ou toute autre disposition le remplaçant) ;
- 2) faire une autre déclaration dénuée d'ambiguïté exposant sa décision de se rétracter du contrat.

13.3 En pareille hypothèse, les Produits doivent être retournés à l'Entreprise à l'état neuf, dans leur emballage d'origine également en parfait état, sans avoir été utilisés.

Si le Client utilise le Produit avant l'échéance du délai de 14 jours, il renonce à son droit de rétractation.

Le Produit retourné doit obligatoirement être accompagné de la facture et le cas échéant, du bordereau de livraison. Tout retour dont l'expéditeur ne peut être identifié sera refusé.

13.4 Le remboursement de la commande aura lieu endéans les 14 jours suivants celui où l'Entreprise a réceptionné le Produit, en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, et à condition que toutes les modalités de retour aient été strictement respectées. Le montant remboursé sera, dans tous les cas, limité aux sommes réellement payées par le Client. L'Entreprise ne rembourse pas les frais supplémentaires liés au choix d'un mode de livraison autre que le mode le moins coûteux de livraison standard qu'il propose.

13.5 Le Client reconnaît, par la signature des présentes CGV, avoir été informé, conformément à l'article VI.45, § 1^{er}, 8° CDE, de son droit de rétractation et d'avoir reçu les documents nécessaires à cette fin.

14. Vie privée et données à caractère personnel

14.1 L'Entreprise, en tant que responsable du traitement, se conforme au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

L'Entreprise traite notamment les données à caractère personnel du Client pour la bonne exécution du contrat, le marketing direct et le respect de ses obligations légales. Dans ce cadre, l'Entreprise peut être amenée à traiter les données d'identification personnelle et financières du Client.

14.2 Le Client peut demander, à tout moment, l'accès à ses données personnelles. Il peut également demander la rectification ou l'effacement de ses données.

Pour toute information complémentaire liée au traitement de ses données personnelles, le Client peut contacter Dylan DETHIEGE à l'adresse e-mail : hello@dethiege.be.

14.3 L'Entreprise n'est en aucun cas responsable du traitement des données traitées par les Clients dans le cadre des événements ou tout autre raison pour laquelle les Clients font appel à l'Entreprise et ses Produits et/ou Services.

14.4 Le Client autorise l'Entreprise à prendre des photos des formations, événements, conceptions, créations, etc. réalisés dans le cadre de leurs relations contractuelles en vue de pouvoir reproduire et communiquer celles-ci à travers les différents canaux de communication utilisés par l'Entreprise.

Le Client, moyennant l'envoi d'une demande écrite à l'Entreprise, pourra demander à celle-ci de ne pas reproduire ou communiquer les photos et images la concernant.

15. Propriété intellectuelle

15.1 Tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux œuvres, conceptions, créations faites par l'Entreprise sont protégés par les droits de propriété intellectuelle et appartiennent à l'Entreprise ou le cas échéant, aux fournisseurs ou aux tiers avec lesquels l'Entreprise a des accords.

15.2 Sous réserve des droits patrimoniaux qui sont cédés au Client et sous réserve d'autres exceptions légales, le Client ne peut en aucun cas copier, imiter, reproduire un site, un logo, un graphique, une création, une conception, etc. qui lui a été communiqué par l'Entreprise, etc. sans l'autorisation expresse et écrite du Prestataire.

En effet, seuls sont cédés, dans le cadre de la prestation de service, les droits patrimoniaux sur l'œuvre de l'Entreprise, de sorte que dès réception du paiement intégral par l'Entreprise, le Client pourra utiliser les créations/conceptions/site de l'Entreprise conformément à ce qui a été prévu entre Parties (contrat, devis, échanges de mails, etc.). Toute utilisation qui excéderait ce qui a été convenu entre Parties nécessite l'accord exprès de l'Entreprise.

Les droits moraux attachés aux œuvres et créations de l'Entreprise demeurent attachés, de manière perpétuelle et imprescriptible, à leur auteur, à savoir l'Entreprise.

15.3 A défaut de réception intégrale du prix tel que spécifié à l'article 9 des présentes conditions générales, les créations/conceptions/sites, etc. demeurent la propriété de l'Entreprise ou d'autres tiers avec lesquels l'Entreprise a conclu des accords.

Il en résulte que toute utilisation, copie, publication, reproduction ou toute autre exploitation, sous quelque forme que ce soit, constituent une contrefaçon et sont interdites, sans autorisation écrite et préalable de l'Entreprise. Toute infraction peut entraîner des poursuites civiles et/ou pénales.

15.4 Lorsque le Client émet, dans le cadre de la prestation de services, une idée, celle-ci ne constitue pas en une création ou une œuvre au sens des législations applicables aux droits de marque, droits d'auteurs et propriété intellectuelle.

15.5 Le Client sera responsable de l'éventuelle utilisation frauduleuse des sites, logos, graphiques, créations, conceptions, etc. de l'Entreprise par un tiers, et ce qu'elle qu'en soit la cause.

16. Cession de contrat

16.1 L'Entreprise peut céder à des tiers tous ses droits en vertu de tout contrat conclu avec les Clients. La cession porte tant sur ses droits, que sur ses obligations, à la seule condition que l'Entreprise informe le Client de cette situation.

16.2 Le Client ne peut en aucun cas céder ses droits et obligations à un tiers, sans le consentement préalable et écrit de l'Entreprise.

17. Intégralité du contrat et renonciation

17.1 La nullité, l'illégalité ou la non-applicabilité d'une ou de plusieurs clauses des CGV n'entraînera pas la nullité ou la non-applicabilité de l'ensemble de ces conditions. La disposition déclarée nulle et non avenue sera remplacée par une autre ayant le même effet et veillant à respecter l'équilibre contractuel.

17.2 Le fait que l'Entreprise décide de ne pas appliquer tout ou partie des CGV à un moment donné n'entraîne aucune renonciation définitive à s'en prévaloir par la suite ou à se prévaloir d'autres dispositions des présentes CGV.

18. Législation applicable et tribunaux compétents

18.1 Les relations entre parties sont régies par le droit belge.

18.2 En cas de litige, seuls les Cours et Tribunaux du siège social de l'Entreprise sont compétents.

La langue de la procédure sera le Français.

18.3 En cas de litige, les Parties fourniront leurs meilleurs efforts pour tenter de dégager une solution amiable et ce, avant l'introduction de toute procédure judiciaire.

Date de la dernière mise à jour : 03/03/2026.